

Institutions UE

Par **dymoi**, le **15/04/2017 à 10:50**

Bonjour,

Je suis face à une incompréhension, je ne comprends pas ce que veut dire "solidarité de fait". Voici la définition de l'intégration fonctionnelle :

L'intégration fonctionnelle, c'est une démarche qui repose sur la progressivité, une démarche très concrète d'intégration par étapes consistant à mettre en valeur l'exercice commun de fonctions très concrètes pour créer une solidarité de fait.

Je vous remercie infiniment,